# Ordonnance du Tribunal du 16 septembre 2016 — Aston Martin Lagonda/EUIPO (Représentation d'une calandre sur le devant d'une voiture)

(Affaire T-73/15) (1)

(«Marque de l'Union européenne — Retrait de la demande d'enregistrement — Non-lieu à statuer»)

(2016/C 419/59)

Langue de procédure: l'anglais

#### **Parties**

Partie requérante: Aston Martin Lagonda Ltd (Gaydon, Royaume-Uni) (représentant: D. Farnsworth, solicitor)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: H. O'Neill, agent)

# **Objet**

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 11 décembre 2014 (affaire R 1796/2014-2), relative à la demande d'enregistrement d'une marque communautaire de la requérante.

### **Dispositif**

- 1) Il n'y a plus lieu de statuer sur le recours.
- 2) Aston Martin Lagonda Ltd est condamnée à supporter ses propres dépens ainsi que ceux exposés par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).
- (1) JO C 118 du 13.4.2015.

Ordonnance du Tribunal du 16 septembre 2016 — Aston Martin Lagonda/EUIPO (Représentation d'une calandre sur le devant d'une voiture)

(Affaire T-87/15) (1)

(«Marque de l'Union européenne — Retrait de la demande d'enregistrement — Non-lieu à statuer»)

(2016/C 419/60)

Langue de procédure: l'anglais

#### **Parties**

Partie requérante: Aston Martin Lagonda Ltd (Gaydon, Royaume-Uni) (représentant: D. Farnsworth, solicitor)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: H. O'Neill, agent)

# **Objet**

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'EUIPO du 11 décembre 2014 (affaire R 1797/2014-2), relative à la demande d'enregistrement d'une marque communautaire de la requérante.

# **Dispositif**

- 1) Il n'y a plus lieu de statuer sur le recours.
- 2) Aston Martin Lagonda Ltd est condamnée à supporter ses propres dépens ainsi que ceux exposés par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).
- (1) JO C 138 du 27.4.2015.